

Troc et Puces organisé
par l'association
TOUN'DUT de Trégourez

Toun'Dut est une association qui propose cette année des activités sportives, artistiques, créatives, culinaires et de bien-être. Ces activités peuvent varier au fil des années en fonction des disponibilités des animateurs et des demandes des adhérents. Le planning des activités à venir paraîtra en août 2024. Toutes les idées d'enrichissement sont les bienvenues pour répondre à vos attentes, n'hésitez pas à les soumettre lors de l'assemblée générale en juin, via la page Facebook de l'association ou par mail :
tounduttregourez@gmail.com

Présidente :

Flavie Faucon-Dumont

07.86.94.24.23

Contact et inscription Troc et Puces

Marie-Thérèse ESPERN
Quilourien
29970 TREGOUREZ
06.87.19.29.17

Date limite de retour des bulletins
d'inscription
4 mai 2024

**Cette manifestation a fait l'objet d'une
déclaration en mairie de Trégourez,**
conformément à l'arrêté ministériel du 9
janvier 2009 relatif à la déclaration
préalable des ventes au déballage

**TROC
&
PUCES**

*Installation possible :
en box, en salle
ou en extérieur*

Entrée Gratuite
TREGOUREZ

19 MAI 2024
9H – 17H

ESPACE JEAN BOURHIS
ANCIEN TERRAIN DE LA FOIRE EXPOSITION

Organisé par l'Association

Toun'dut

RÈGLEMENT

L'ouverture aux déballers se fera de 7h à 9h.

De 9h à 17h, aucun véhicule ne sera autorisé à stationner près de son déballage dans les allées principales/boxes. (parking exposants prévu).

Les véhicules ne pourront se déplacer sur le site avant 17h, heure à laquelle les exposants pourront commencer à remballer.

Les exposants s'engagent donc à ouvrir leur stand de 9h à 17h (heures d'ouverture au public).

La vente de boissons et la restauration sont réservées à l'organisateur.

La vente de produits alimentaires et d'animaux est formellement interdite.

Un café ou un jus de fruit sera offert aux exposants courant de la matinée. Il n'y aura pas de distribution de ticket repas.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans son paiement et une photocopie d'une pièce d'identité. Cette même pièce sera demandée le jour du troc et puces, parallèlement à la signature du registre.

En cas d'annulation dans la semaine précédant la manifestation, des frais de débits correspondant à 50 % du montant versé seront retenus. **Les aléas du temps ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.**

Chaque déballeur se verra attribuer son emplacement par les organisateurs, selon l'ordre d'inscription, en box couvert, en salle puis à l'extérieur. L'association décline toute responsabilité en cas de litige et de vol.

Aucune contestation sur l'attribution des emplacements le jour du déballage ne sera prise en compte.

Les organisateurs se réservent le droit d'interdire le déballage en cas de différents avérés avec le déballeur sans remboursement à ce dernier.

BULLETIN D'INSCRIPTION - ATTESTATION

Le paiement et la copie d'une pièce d'identité doivent obligatoirement accompagner ce bulletin.
A retourner (date limite : 04/05/2024) à : Marie-Thérèse ESPERN – Quilourien – 29970 TREGOUREZ
06.87.19.29.17

NOM :
Adresse :
N° tél :

Prénom :
CP : Ville :
E-Mail :

DEBALLEUR PARTICULIER

N°carte d'identité/ passeport/ permis
(photocopie recto-verso obligatoire)

.....

Délivré(e) le

Par la Préfecture du

DEBALLEUR PROFESSIONNEL

Raison sociale

N° RCS

N° pièce d'identité produite (photocopie
recto-verso obligatoire)

.....

Nature des objets

.....

.....

RÉSERVATION

Extérieur	<i>Box couvert</i>	Avec table : 4€ x mètres =€ Sans table : 3€ x mètres =€	TOTAL : €
	<i>Extérieur</i>	Sans table : 3€ x mètres =€	
Intérieur	<i>Salle</i>	Avec table : 6€ xespace d'1m60 =€ Sans table : 5€ xespace d'1m60 =€	Joindre le règlement (chèque à l'ordre de Toun'Dut)

Je soussigné(e) M, né(e) le déclare sur l'honneur
* De ne vendre que des objets personnels usagés (art. L310 du code du commerce)
* De non participation à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. 321-9 du code pénal).

Lu et approuvé, le

Signature de l'exposant
(ou du parent pour un mineur)